

**Avis n° 2011/04-07 relatif
à l'habilitation de l'Institut national des sciences
appliquées de Lyon (INSA Lyon)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé
(en complément de l'avis n° 2010/11-05)**

Objet :

D: habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Lyon
- Vu le rapport établi par Patrick Gerlier (rapporteur principal) et présenté lors de la séance plénière du 12 avril 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Lors de la séance plénière du 9 novembre 2010, la Commission a examiné une demande de l'INSA de Lyon en vue de délivrer le titre d'ingénieur diplômé par la voie de l'apprentissage, dans la nouvelle option intitulée « conception innovante de produits et de systèmes de production » de la spécialité « génie mécanique », cette dernière étant déjà habilitée sous statut d'étudiant.

La CTI avait rendu un avis défavorable (Avis n° 2010/11-05) considérant que le dossier manquait de clarté sur les ressources humaines et le budget, en outre il ne comportait pas toutes les conventions de partenariat signées.

L'objet de la demande de l'établissement est le réexamen de la création d'un nouveau diplôme par l'extension à l'apprentissage de la spécialité « génie mécanique ».

Synthèse de l'évaluation

La CTI souligne que les éléments complémentaires fournis par l'école (voir l'avis n° 2010/11-05) correspondent à sa demande.

A propos de l'intitulé souhaité par l'école, **la CTI note le manque de clarté de l'offre de formation en « Génie Mécanique »**, qui se traduit – notamment – par 2 formations par l'apprentissage dans la même spécialité, l'une en partenariat et l'autre sans.

Cette situation est plus le résultat de la structure interne de l'école (deux départements en Génie mécanique) que d'une réelle approche compétences/métiers.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable à l'habilitation** pour une durée de 4 ans à compter de la rentrée 2011, de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, spécialité Génie mécanique*, en formation initiale sous statut d'apprenti et par la formation continue, en partenariat avec l'ITII de Lyon.

Cette formation par l'apprentissage est basée sur l'option « Conception innovante de produits et de systèmes de production » de la spécialité.

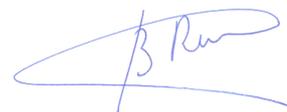
Cette proposition d'habilitation s'accompagne de la **recommandation** suivante :

- Rédiger la fiche de compétences spécifique à la formation.

La CTI **demande** à l'école, pour la prochaine campagne périodique, de repenser son offre de formation en Génie mécanique, dans une démarche basée sur l'analyse des métiers visés et des compétences associées.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2011
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2011

Le président



Bernard REMAUD